

SSE & CPTS

URPS
Médecin d'Occitanie



01 PLAN DE LA PRESENTATION

01
INTRODUCTION

02
ENJEUX &
ENVIRONNEMENT SSE

03
MISE EN OEUVRE DE
LA GESTION DES SSE
POUR LES CPTS

04
QUESTIONS/REponses



02 Les enjeux pour les CPTS

Contexte

Crise COVID générant une crise sanitaire grave, avec forte mobilisation des organisations pour apporter une réponse collective aux besoins de santé de la population.
Recrudescence annuelle d'évènements climatiques et d'épidémies.

Cadre réglementaire – Avenant 2 ACI

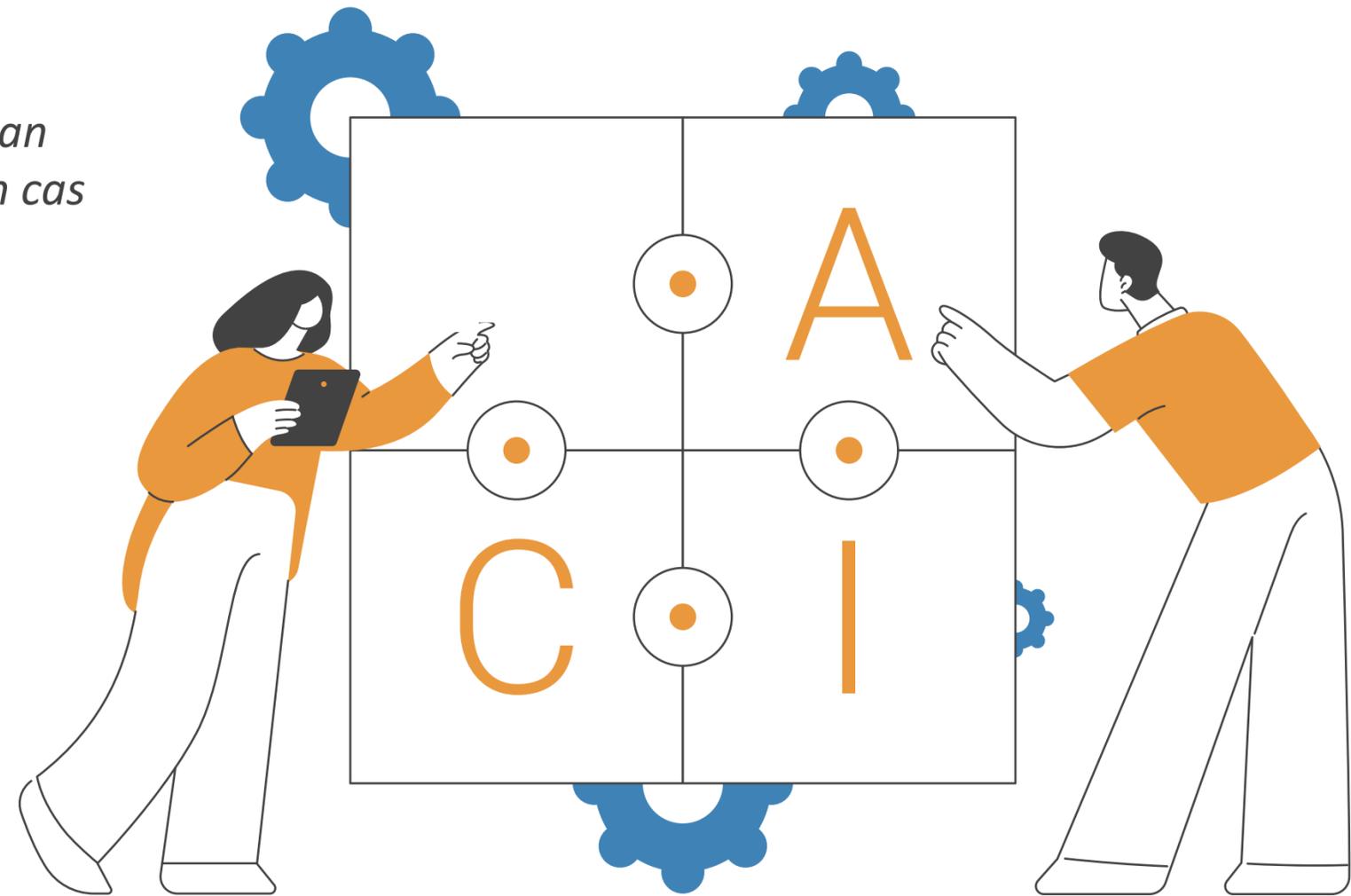
↳ La mission « crise sanitaire » correspond à l'élaboration d'un plan de réponse à une crise sanitaire grave et à sa mise en œuvre en cas de crise effective.

Attente vis à vis des CPTS

Ajout d'une mission se déclinant en deux volets.

1 Elaboration et mise à jour du Plan de crise

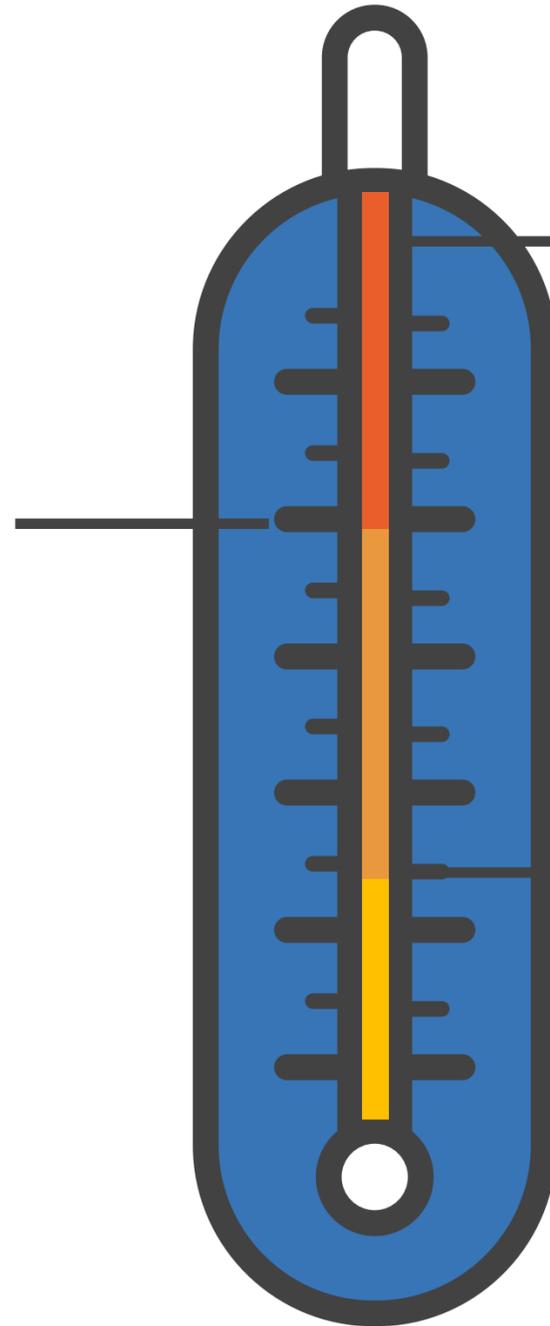
2 Mise en oeuvre des actions prévues par le plan



02 Du risque à la crise

SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES :

Engendre de façon immédiate et imprévisible une augmentation sensible de la demande de soins ou une perturbation de l'organisation de l'offre de soins.



CRISE : Lorsque la SSE est non maîtrisée car les mesures sont inadaptées ou dépassées on bascule dans la crise.

RISQUE SANITAIRE : Un risque qui représente une menace directe pour la santé des populations, nécessitant une réponse du système de santé.

02 La Situation Sanitaire Exceptionnelle



SSE Situation Sanitaire Exceptionnelle

Une situation sanitaire exceptionnelle s'entend comme la survenue **d'un évènement émergent, inhabituel** et/ou méconnu qui peut avoir **des conséquences importantes sur la santé des populations ou le fonctionnement du système de santé**

01 NATURE

Rupture
d'approvisionnement en
produits de santé

02 AMPLEUR

Un seul département, une
region,....

03 ORIGINE

Circonstances nationales ou
internationales ayant des
consequences sanitaires

04 DYNAMIQUE

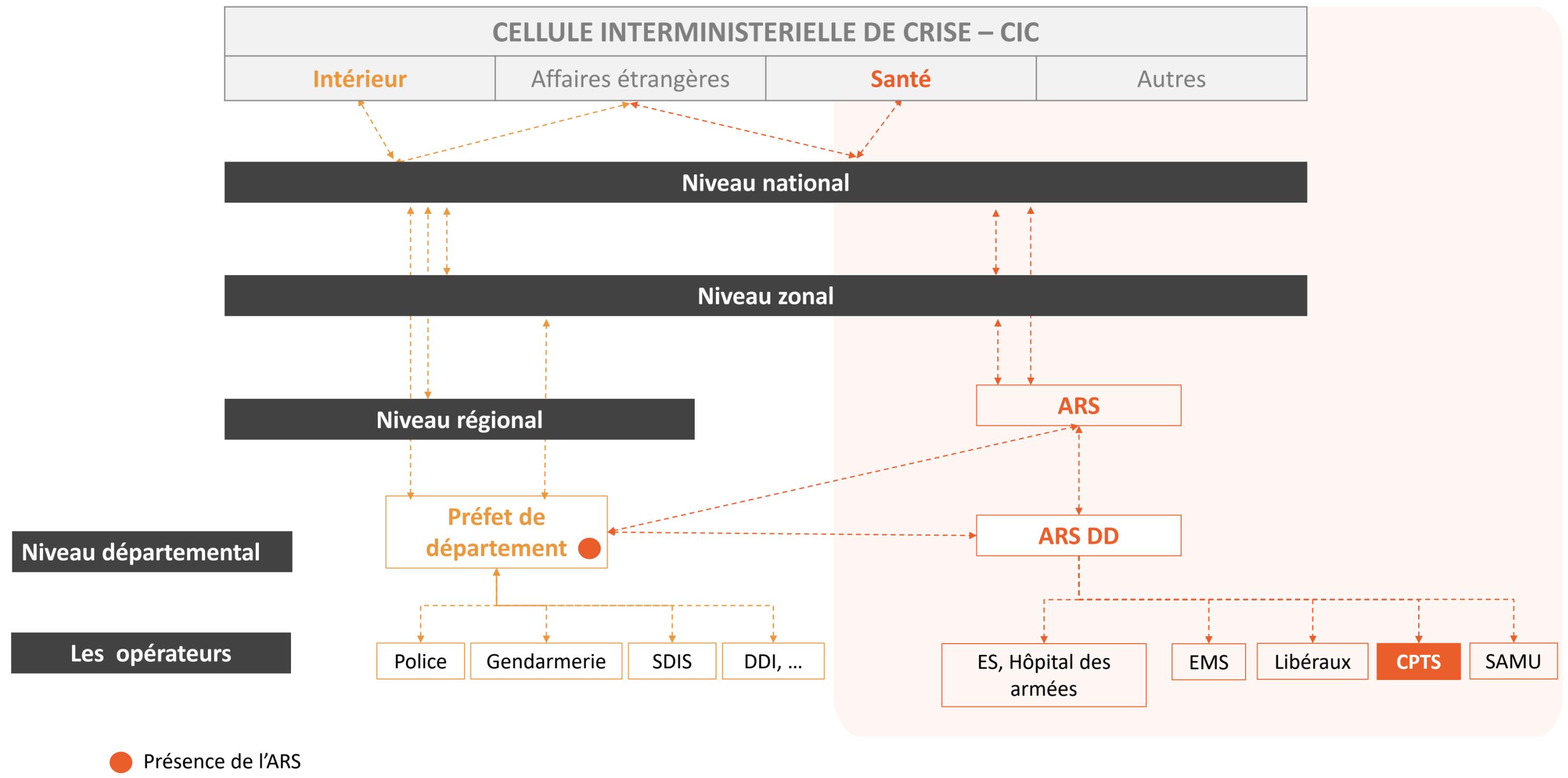
Cinétique d'urgence ou plus
lente



Qui peut qualifier une SSE ?

Seuls le Ministre chargé de la santé, le Directeur Général de l'ARS ou le préfet de département

02 Organisation de la réponse aux crises



02 Dispositifs de réponse aux crises

ORSEC

Organisation de la Réponse de SEcurité Civile

Organise la réponse intersectorielle de sécurité civile à différentes situations d'urgence, notamment en matière de secours à personnes.

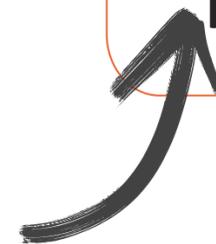
Responsable : Préfet département (voir préfet de zone)

ORSAN

Organisation de la Réponse du système de SANTé en situations sanitaires exceptionnelles

- Organise la montée en puissance du système de santé : mobilisation coordonnée des opérateurs de soins (ES) et des professionnels de santé
- Définit le parcours de soins des victimes
- Structure les filières de prise en charge

Responsable : ARS Région



Articulation forte entre ORSEC et ORSAN

02 Dispositifs de réponse aux crises

ORSAN AMAVI

Assurer la prise en charge dans le système de santé d'un **Afflux MASSIF** de **Victimes** non contaminées (blessés somatiques) quelle qu'en soit la cause :

- Catastrophe naturelle,
- Accident technologique,
- Attentats avec des armes de guerre et des engins explosifs

ORSAN MEDICO-PSY

Assurer la prise en charge **MÉDICO-PSY**chologique des patients victimes d'un événement grave (accident, catastrophe, attentat)

ORSAN NRC

Assurer la prise en charge dans le système de santé des victimes d'un agent **NRC** : Nucléaire, Radiologique ou Chimique (victimes potentiellement contaminées)

ORSAN REB

Assurer la prise en charge dans le système de santé des patients présentant une maladie infectieuse transmissible : **Risque Épidémique** et/ou **Biologique** connu ou émergent

ORSAN EPI-CLIM

Assurer la prise en charge des patients en situation d'**ÉPIDémie**

Assurer la prise en charge des victimes d'un phénomène **CLImatique** ou environnemental (canicule, grand froid, pollution, ...)

02 Le niveau des opérateurs

Prendre en charge les victimes

ORSAN

AMAVI

Medico-psy

NRC

REB

EPI-CLIM

Plan de gestion des tensions
hospitalières et des SSE

Plan bleu

Plan SSE des soins
de ville

03 Le rôle de la CPTS

La CPTS est identifiée comme un maillon pour coordonner les réponses à apporter à la population dans un territoire défini.

* Interface entre l'ARS et les professionnels du territoire

La CPTS assure le lien entre les directives regionals de l'ARS et les actions de terrain.

* Coordination locale

La CPTS joue un rôle en coordonnant les professionnels de santé locaux et les structures de soins au niveau territorial. Elle facilite la communication et l'organisation entre les différents acteurs de santé

* Information et sensibilisation

La CPTS participe activement à l'information et à la sensibilisation des professionnels de santé et du public sur les mesures préventives, les protocoles de soins, et les comportements à adopter en situation de crise.

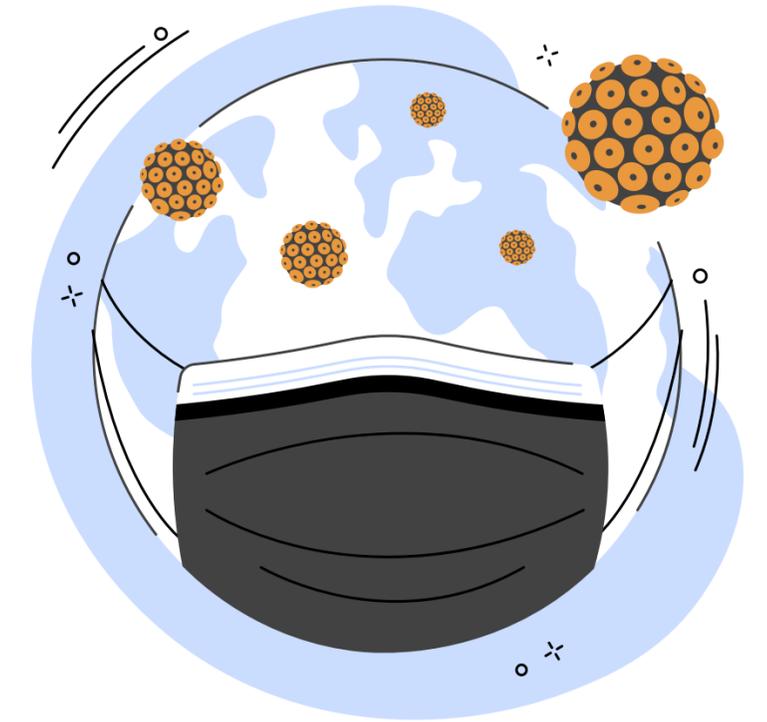


CELLULE DE CRISE DE LA CPTS

La cellule de crise de la CPTS est un dispositif crucial activé en réponse à une SSE. Son rôle est de :

- Coordonner les actions des professionnels de santé au niveau local ;
- Assurer la liaison avec l'ARS et communiquer les directives aux acteurs du territoire ;
- Déterminer les ressources et besoins de la CPTS.

03 La gestion de crise



Gestion de crise

